Délai d'assignation à divorce dépassé

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens d'apprendre que le délai d'assignation à divorce est dépassé et que la demande n'a pas été réalisée.

L'ONC a été prononcée le 18 juillet 2008, et j'ai décidé de demander le divorce pour le motif d'aléniation du lien conjugal.

En septembre 2010, j'ai recontacté mon avocat et j'ai transmis début octobre les justificatifs demandés prouvant mon domicile séparé.

Mon avocat avait donc jusqu'au 17 janvier 2011 pour transmettre la demande en divorce.

Sa responsabilité est engagée et n'est pas contestée car il me propose la gratuité de ses conseils pour la seconde ONC.

Cette faute me cause un préjudice financier, car je vais continuer de verser à mon épouse la pension alimentaire au titre du secours.

je sollicite votre avis sur mon dossier. Merci.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Le fait que votre avocat reconnaisse son erreur est tout à fait louable de sa part mais effectivement du fait des frais engagés, demandez lui de contacter son assurance responsabilité professionnelle afin qu'il puisse vous dédommager.

Cordialement